



COMITE D'INTERET LOCAL **LA SEYNE OUEST ET SUD**

B.P. 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex.

Permanences du CIL les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis de chaque mois, maison Jean Bouvet, N°114 chemin des Moulières à la Croix de Palun.

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr ☎ **06.70.88.10.78**

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

La Seyne sur Mer le 02 avril 2011

P.V DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE LE SAMEDI 26 MARS 2011 DANS LES SALONS DU CASINO DES SABLETTES

Référence à rappeler : N°20110402/25-CILLSOS/FPABJCB

Le Président du CILLSOS **Jean-Claude BARDELLI** ouvre la séance à 14h45.

Il remercie les très nombreux adhérents venus participer à notre Assemblée Générale, soit environ 140/150 personnes plus une trentaine de pouvoirs. Il remercie également les personnalités qui ont répondu à notre invitation :

- M. **Marc VUILLEMOT**, Maire de la Seyne sur Mer
- M. **Gilles VINCENT**, Conseiller Général du canton Sud
- Mme **Marie VIAZZI**, Conseillère Municipale
- M. **Claude ASTORE**, Adjoint à l'urbanisme
- M. **Alain LOPEZ**, Adjoint de quartier Sud
- Mme **Marianne POTHON**, Représentante de la G.P.S
- M. **Marcel-Paul MAGAGNOSC**, Directeur général des Services Techniques
- M. le député **Jean-Sébastien VIALATTE**, M. **Patrick MARTINENQ**, Conseiller Général du canton Nord, M. le Commissaire **Jean-Claude CHAUTRAND**, et M. **Bernard TROUCHET**, Adjoint du quartier Ouest n'ayant pu se libérer, se sont excusés.

Il remercie également M. **Roger MADERN** qui a eut la gentillesse de mettre un salon de son établissement à notre disposition.

1 - Rapport moral :

Le président nous fait ensuite lecture du rapport moral et tient à rappeler le caractère bénévole de tous ses membres :

Notre CIL comptait 427 Adhérents (à jour ou en attente de leurs cotisations) dont 21 lotissements au 31 décembre 2010, ce qui représente environ 3500 personnes soit 23% de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près 16.000. Notre CIL représente donc le ¼ de la population Seynoise et nous positionne comme un CIL des plus importants de la commune. Nous pouvons nous féliciter de la stabilité du nombre d'Adhérents à jour de leur cotisation et saluons amicalement les nouveaux arrivants en invitant nos sympathisants à les suivre, car plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance d'être écoutés. Si notre CIL se porte bien par le nombre d'Adhérents, il est à la recherche constante de volontaires pour parfaire son Bureau. Aussi, toute personne désireuse de nous rejoindre sera la bienvenue car en participant activement, vous aurez plus de chance de voir aboutir vos doléances. Le CIL reste un moyen officiel et reconnu pour se faire entendre.

Par ailleurs par souci d'économie de temps et de protection de l'environnement, nous souhaiterions que nos adhérents nous communiquent leur adresse @mail afin qu'ils reçoivent plus rapidement les CR de nos réunions et les diverses informations. Des coupons à cet effet sont donc à votre disposition à la table des cotisations.

Autre nouveauté, notre CIL vient de se doter d'un site Internet. De nombreuses informations peuvent y être consultées par tous et à tout moment. Cet outil de communication des plus modernes, nous le devons à l'excellent travail et à la disponibilité de **Solange ARDOUIN**, membre du bureau, que nous tenons par ailleurs à saluer et remercier très chaleureusement ici. Elle procèdera aussi à la mise à jour en permanence de ce site. Tout au long de l'année, nous vous conseillons vivement de le consulter de temps à autres et de le faire connaître au plus grand nombre de vos connaissances. Nous vous proposons enfin de nous communiquer vos observations pour le faire évoluer dans l'intérêt général de nos concitoyens et nous vous en remercions par avance.

Ce qui a été fait ou qui est en cours d'exécution :

- Mise en place du Comité de suivi de la Charte de Qualité de vie dans les Quartiers.
- Restauration du Puits des Moulières.
- Aménagement d'un pluvial sous le chemin de la Croix de Palun.
- Toutes les questions posées l'an passé ou en cours d'année qui n'ont pas été satisfaites ne sont pas perdues de vue et sont relancées périodiquement.

Nos souhaits :

- Avoir connaissance d'un calendrier des travaux à venir et être informés avant leur démarrage.
- Restauration de la barque puis mise en place sur le rond point du Docteur Sauvet.
- Aménagement total du bâtiment abritant la maison Jean Bouvet.

2 - Rapport comptable et financier :

- Il donne ensuite la parole à Mme **Madeleine TOURRIER** pour la lecture du bilan comptable établi par notre Trésorier Monsieur **Joseph GATEL** et des appréciations qui en résultent.

Le bilan ainsi que les montants des différentes rubriques qui ont été présentés sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence il demande à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier que nous remercions vivement pour la qualité du travail et la rigueur dont il fait preuve.

Pas de vote contre, pas d'abstention, quitus est donné à notre trésorier à l'unanimité.

Nous le remercions pour son travail consciencieux et pour son dévouement constant.

- Sachant que notre Contrôleur aux comptes et ses adjointes dont les nominations ne sont valables statutairement qu'un an, il propose de reconduire respectivement à ces fonctions Madame **Madeleine TOURRIER** et Mme **Monique BERRETTA**.

Mme **Hélène PERRIER veuve BONNAUD** a, quant à elle, demandé de ne plus être reconduite à cette fonction pour des raisons de santé. Nous le regrettons très sincèrement et la remercions ici pour son implication et son dévouement jusqu'à ce jour.

Pas de votes contre, pas d'abstentions, Mme **Madeleine TOURRIER** et Mme **Monique BERRETTA** sont réélues à leurs fonctions.

Nous les remercions également pour leur travail sérieux et leur dévouement.

3 – Cotisations :

Pour l'année 2011, nous vous proposons de conserver la cotisation annuelle de 8,00 € pour les particuliers et suivant un barème inchangé pour les collectifs.

Pas de votes contre, pas d'abstentions, le barème des cotisations est adopté à l'unanimité.

4 – Elections au Conseil d'Administration :

- Conformément à l'article 10 des statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les ans par sixième.

Pas de sortant cette année.

- Nous avons reçu les candidatures, pour faire partie du Conseil d'Administration, de mesdames **Gisèle ROBBIANO** et **Anne Marie MURAT**.

Il demande d'entériner ces candidatures.

Pas de votes contre, pas d'abstentions, Mesdames **Gisèle ROBBIANO** et **Anne-Marie MURAT** sont élues à l'unanimité.

Nous les remercions pour leur dévouement et leur volonté de vouloir renforcer l'équipe dirigeante du CIL afin de rendre encore plus de satisfactions à nos Adhérents et nos concitoyens par leurs travaux.

5 – Questions :

Conformément à l'ordre du jour, le président passe ensuite en revue la liste des questions et demande aux intervenants de respecter un temps de parole correct afin que les élus puissent répondre à toutes les questions dans la mesure de leurs connaissances mais le plus exactement possible.

1. Attaque des palmiers par les charançons rouges.

M. LOPEZ nous informe sur ce fléau : le bilan est plus qu'inquiétant, en effet en 2008 il avait dénombré 7 palmiers attaqués, ce chiffre est passé à 282 en 2011. M. le Maire ajoute qu'il a été envisagé de traiter ce problème au niveau de l'intercommunalité, mais cela n'a pas été possible. Il confirme que le traitement est très cher cependant il recommande à chaque propriétaire de contacter le service des espaces verts de la commune qui est compétent pour apporter des conseils, et qui délivre un imprimé indiquant la marche à suivre. Un seul produit a prouvé son efficacité : le Confidor, mais traiter un palmier géant est particulièrement difficile. Quatre entreprises se sont spécialisées dans le traitement, l'abattage, le débitage, le transport et l'incinération de ces arbres (tête et corps intégral). Il faut aussi déplorer que ce prédateur ait commencé à attaquer les agaves, soyons vigilants !

Question d'un invité : Peut-t-on traiter soi-même ? *Oui sur les arbres de faible hauteur.*

Question de Mme OBACH-MOREAU du CIL des Sablettes : Peut-on imposer à un voisin de traiter ses arbres. *Réponse : contacter la mairie qui interviendra, l'anonymat sera respecté.*

2. Grande question concernant le séjour des Gens du Voyage. Y-a-t-il un projet de réalisation d'une aire d'accueil ?

M. le Maire nous informe qu'à ce jour cet espace n'est toujours pas réalisé, ce qui le conduit à accepter que ces gens s'installent un peu n'importe où. Tout au moins sur des espaces communaux. Il nous précise que le Conseil Général et l'Intercommunalité envisagent trois « Aires d'Accueil » dont une dans la zone des Playes, les deux autres au nord et à l'est de Toulon. Concernant l'aire de grand passage, la commune d'Hyères pourra bientôt la mettre à disposition de ces gens. Dans l'immédiat, toutes les communes sont dans l'illégalité.

Question d'un invité : Il souhaite savoir si ces gens participent financièrement lors de leur séjour. *Réponse : NON !*

Mme GARINO route de Janas : Lorsque ces gens ont séjourné sur le terrain de l'ancien minigolf nous avons particulièrement été dérangés, de nombreuses menaces, des incivilités et surtout des dépôts d'ordures de toutes sortes et en tous lieux, des odeurs incommodantes des vols, de la musique toute les nuits etc..

M. le Maire compati mais rappelle son impuissance devant la loi.

M. Daniel GILLES souhaite connaître le nombre acceptable maximum sur notre territoire.

Réponse : sur l'aire de la zone des Playes environ 50 places.

Le Président rappelle que personne ne souhaite voir des gens du voyage s'installer à proximité de chez soi. C'est une affaire qui dépasse le plan local car il s'agit ici d'une réflexion nationale. La problématique est identique pour l'implantation d'une déchetterie que tout le monde réclame mais surtout pas près de son domicile.

3. Amélioration de la desserte des Transports en Commun.

M. Gilles VINCENT développe un projet de cabotage par navettes maritimes circulant tout autour de la rade desservant ainsi les trois communes de Toulon, la Seyne et St Mandrier. Ce projet imposera le renouvellement des bateaux de la flotte qui devront désormais être tous métallique. Un projet de liaison directe les Sablettes - Six-fours est également en étude. Ces dispositions sont envisagées pour être applicables en 2012, une concertation publique est prévue.

4. Qu'en est-il du projet de traitement des boues de la rade de Toulon sur l'espace de Brégaillon ? Est-ce que notre commune devra supporter les boues d'autres sites ?

M. ASTORE nous fait part de son inquiétude quant aux probables norias de camions venant s'ajouter au trafic des véhicules sur nos routes. De même pourquoi avoir choisi le territoire de la Seyne alors qu'une importante quantité de boues proviendront du port militaire de Toulon ? Les travaux sont prévus pour durer 4 ans donc une gêne supplémentaire pour notre commune.

M. Gilles VINCENT nous indique que le traitement des boues ne sera pas polluant. En effet celles-ci subiront un traitement par centrifugation, les parties les plus polluées seront traitées en mode chimique et non thermique donc aucun rejet dans l'air. De plus, les boues étant naturellement humides il n'y a pas de risques d'envol des poussières. L'eau et les sables retourneront dans la mer, les résidus ultimes seront enrobés de ciment et transportés sur le site de stockage de classe 1 de Bellegarde à Nîmes. Les sites dépollués sont : la partie de la Base Navale ainsi que la « Petite Mer » et le futur port de plaisance de la Seyne. Concernant le transport il se fera par barges et non par route. Il rappelle que les « boues » et déchets divers proviennent pour la plupart essentiellement du découpage des épaves de nos navires suite au sabordage de la flotte en 1942. Un stock important de divers métaux lourds séjourne au fond, il est indispensable de les retirer. De plus les parcs d'aquaculture poissons et coquillages bénéficieront grandement de l'assainissement des eaux de la rade.

La ville de Venise attend de connaître les résultats de ce traitement pour réaliser la même opération dans les canaux de la ville. Devant l'inquiétude de voir arriver des boues étrangères sur notre territoire, M. VINCENT envisage d'organiser une réunion d'information pour éventuellement lever tous les doutes sur ce sujet. Une enquête publique sera organisée avant la mise en route de tous travaux.

5. Domaine de Fabrégas. Depuis quelques années la partie Sud de ce domaine désignée « Parking des Plages » reçoit les véhicules des baigneurs d'une manière anarchique et peu aménagée. Il est pratiquement le seul lieu de stationnement, et quasi insuffisant car les visiteurs envahissent les voies de circulation des quartiers de la Verne et de Fabrégas, créant de nombreuses gênes pour les résidents. Il devient urgent d'envisager un parking même rudimentaire afin d'accueillir les visiteurs.

M. le Maire confirme que le domaine appartient à présent au Conservatoire du Littoral qui en confie la gestion à la commune. Un parking provisoire sera réalisé sur la partie sud mais ne pourra accueillir qu'un maximum de 75 véhicules. Des barrières en bois ainsi que des portiques délimiteront ce parking. M. ASTORE nous informe que trois agents municipaux assureront le gardiennage ainsi qu'un minimum d'entretien sur le domaine. Seul le Conservatoire est décisionnaire, il met à la disposition de la commune les moyens nécessaires afin que celle-ci puisse assurer ces missions d'entretien.

Question de M Daniel GILLES : Combien coûtera à la commune la gestion de ce domaine ?

M. le Maire confirme que le financement est entièrement pris en charge par le Conservatoire. Des travaux d'urgence devront être entrepris comme par exemple la réfection de la toiture qui en a absolument besoin. Il rappelle que ce domaine vendu par le Conseil Général ne sera en aucune manière cédé aux appétits privés.

Ce que confirme M. Gilles VINCENT.

M. ASTORE nous confirme les propos de M. VINCENT à savoir qu'il n'est absolument pas question d'affecter cette splendide propriété à une quelconque opération commerciale.

Notre Président est absolument en plein accord avec les propos de MM. VINCENT et ASTORE. *La totalité du domaine représente une surface d'environ 47 hectares.*

Question de Mme Huet : est-ce que le parking sera payant ? *Réponse : NON.*

6. De nouveaux commerces ont été construits le long de l'avenue Pierre Auguste Renoir.
M. le Maire confirme que le PLU autorise la réalisation de ces commerces, d'où l'impossibilité d'interdire ces constructions. Une gêne très importante existe le long de cette avenue pour tous les usagers lorsque ces commerces se font livrer leurs marchandises, les camions de livraison stationnant en pleine voie. M. ASTORE suggère d'établir et faire respecter des horaires de livraison mais surtout que les commerces ouvrent leurs parkings afin d'y faire stationner ces véhicules.

Le Président souhaite une concertation avec le Conseil Général afin de solutionner ce problème de stationnement et de circulation le long de cette avenue.

7. Réaménagements du Carrefour des Quatre Chemins du Mai et des chemins de Fabre à Gavet, de Donicarde, et de la route de Janas à hauteur du lotissement des « Genêts ». Ces voies sont en partie de responsabilité TPM et en partie de responsabilité commune de la Seyne.

M. ASTORE nous confirme que concernant le carrefour des Quatre Chemins du Mai, la ville vient de signer avec TPM une Convention de Maîtrise. Les études devraient être réalisées en 2011, et bien qu'à ce jour le financement des travaux ne soit pas assuré, il y a de l'espoir de les voir réalisés en 2012.

Intervention de M. ROUME qui souhaite savoir si le chemin de Mauveou est prévu d'être élargi ? Ce chemin supporte un important trafic et notamment de nombreux véhicules de pompiers. *M. ASTORE nous informe qu'une concertation est envisagée avec TPM afin de réaliser cet élargissement d'autant plus qu'il n'y a que très peu d'expropriations et aucun bâti. Une rencontre sur site est envisagée avec M. MUSSO, Président de la Commission Voirie de TPM, dans le but d'étudier cet élargissement. Concernant le problème au droit des « Genêts » les services de la commune, représentés ce jour par M. MAGAGNOSC, étudieront in-situ, la possibilité de réaménager cette zone. La pose de bornes plastique blanches (J11) sécurisera provisoirement cette zone.*

Intervention d'un invité qui précise que cet emplacement, le seul accessible aux piétons, est systématiquement inondé les jours de pluie et qu'il est urgent d'intervenir.

Concernant les voies Donicarde et Fabre à Gavet, *rien de nouveau !!!* Le Président réitère sa demande de réunion avec conjointement la commune et TPM. *M. ASTORE demande à notre Président de bien vouloir attendre le résultat de sa rencontre avec M. MUSSO par la suite il nous promet d'organiser une réunion commune afin d'évoquer la suite qui sera donnée à tous nos problèmes.*

M. Vincent déplore qu'un trop grand nombre de voies aient été transférées à TPM. L'essentiel eut-été de ne transférer que les deux axes principaux Nord/Sud et Est/Ouest.

M. ASTORE évoque la liste des travaux budgétés qui seront donc réalisés sur la commune. Nous notons : Réaménagement du Chemin de Moulières à la Croix de Palun ; création d'un accès au Funiland des Sablettes sur l'avenue Charles de Gaule ; Chemin Bonifay élargissement au droit de la propriété Baumas ; Parc Braudel réhabilitation de l'allée centrale ; Chemin de l'Oide, purge des racines des pins ; Chemin de Fabrégas, reprise des bordures. Maison Bouvet, création de deux salles d'activités, les travaux devraient démarrer début avril. Des travaux de voirie seront également entrepris pour la reprise de la chaussée et probablement mise en place de ralentisseurs, sécurisation de la circulation des enfants fréquentant cette maison, possibilités de créer quelques emplacements de stationnement. Concernant l'avenir de la barque destinée à être installée sur le carrefour du docteur Sauvet, la commune est disposée à fournir les produits d'entretien pour réhabiliter cette barque mais fait appel à toutes les bonnes volontés pour réaliser les travaux. La remise en eau du bassin du parc Braudel est également prévue avant la saison estivale ; un merci est adressé à M. et

Mme MADERN qui ont accepté de mettre leur foncier à disposition de l'entreprise qui réalisera la consolidation du mur de la promenade Charcot.

Intervention de M. Jean MEDURI qui tient à remercier les représentants de la commune pour les travaux réalisés le long du chemin de la Croix de Palun. Enfin les riverains ne seront plus inondés. Mais à quand la réhabilitation de la seconde partie du chemin ? *M. ASTORE espère pouvoir réaliser ces travaux à l'horizon 2012/2013.*

8. Le Président évoque le problème de la RD 2216 dont la section Six-Fournaise a été réhabilitée, mais hélas la partie Seynoise souffre d'un manque réel d'entretien et surtout de sécurisation des piétons. *Réponse : cette voie est de compétence du Conseil Général. M. Gilles VINCENT rappelle que le budget du C.G a été essentiellement affecté aux communes de la Dracénie qui ont énormément souffert des inondations de juin 2010. Il espère que le futur élu du canton viendra en discuter avec les usagers.*

Intervention de M. André FOURNIER qui s'inquiète d'être régulièrement sollicité par le service des eaux qui lui propose des contrats d'assurance couvrant les risques de rupture des canalisations dans les parties privatives. Il s'interroge sur la régularité de cette démarche et aussi de l'utilisation du « fichier adresses » à des fins mercantiles. *M le Maire répond que ce fichier est la propriété du délégataire qui l'utilise à loisir.* D'autre part il constate un très fort affaiblissement du signal sur les liaisons télécom filaires, et il souhaite connaître quand les réseaux « fibre optique » seront mis en service ? *M. VINCENT indique que l'intercommunalité étudie cette modernisation et qu'actuellement une consultation est en cours auprès de sociétés soumissionnaires pour des travaux débutés en septembre 2011.*

Question de M ALVAREZ chemin des Restanques : il souhaite savoir si cette année, comme l'an dernier, la commune réalisera l'élagage du chemin ? *Le président confirme avoir évoqué cette question avec Mme POTHON et que ces travaux seront bien renouvelés cette année.*

Concernant la station de lavage de P. A. Renoir qui reste ouverte toutes les nuits, les proches riverains sont contraints de supporter les incivismes des usagers qui n'hésitent pas à faire hurler leur auto-radio à des heures fort-avancées. *Mme LEONHARD rappelle ses nombreuses interventions auprès des autorités, mais apparemment sans succès. M. ASTORE confirme que la mairie a pris un arrêté de fermeture, il appartient donc à Mme LEONHARD de faire appel aux services de police afin que cet arrêté soit respecté.* Le Président rappelle que la GPS peut également être consultée. *Intervention de M. LOPEZ suggérant à Mme LEONHARD de prendre contact avec lui à sa permanence.*

9. Il est envisagé de créer une sortie 13 bis sur l'A50 à hauteur du pont de la gare d'Ollioules qui malheureusement serait à péage. Le collectif des CIL de la Seyne, Six-Fours et Ollioules entreprend de faire signer une pétition par le plus grand nombre, afin que cette future sortie ne soit pas payante.

10. Le projet de fermeture de la maternité de l'hôpital de la Seyne se verrait transférée à Ste Musse privant ainsi toutes les futures mamans de l'ouest du département de cette structure importante. Le président interpelle les élus sur ces dispositions. M. le Maire rappelle son opposition au déménagement de la maternité, en nous informant de la position identique des maires de l'ouest varois (sauf quelques exceptions) mais concernant la sortie de l'autoroute il précise que ce n'est plus un service public mais une DSP d'où probablement une difficulté à les faire fléchir.

11. Il est demandé aux Services de Police d'être plus vigilants sur la sécurité des personnes et des biens (rappel de quelques incivismes et larcins dans le quartier de Janas)

Intervention de M. MANGION représentant un CIL d'Ollioules qui renforce les dires de notre Président concernant la sortie d'autoroute, il rappelle que sous peu sera réalisé le « Pôle Mer » qui amènera un nombre très important d'utilisateurs de cette future sortie qui, si elle est payante, ne règlera pas les problèmes, bien au contraire elle les amplifiera. Concernant la

maternité, il rappelle que 16 ans en arrière la maternité d'Ollioules a été fermée contraignant les mamans Ollioulaises à accoucher à la Seyne. L'histoire se renouvelle et la situation s'aggrave. Le président remercie très sincèrement M. MANGION pour sa participation et lui propose de le revoir au sein du collectif des CIL seynois.

A 18h00 les questions qui étaient prévues à l'ordre du jour étant épuisées, le Président remercie encore une fois l'ensemble des invités venus à cette rencontre puis clôt l'Assemblée Générale et convie l'assistance à un pot de l'amitié où un punch « maison » a été préparé.

Les Secrétaires de séance :

Francis POURCHIER et Adrien BISCOS

Le Président du CILLSOS :

Jean-Claude BARDELLI

Copies :

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **M. le Député Jean-Sébastien VIALATTE**
- **Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire**
- **M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Nord**
- **M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier**
- **M. Roger TIRION, Responsable du service Gestion de Proximité Seynoise**
- **M. Marcel-Paul MAGAGNOSC, Directeur Général des Services Techniques**
- **M. le Commissaire CHAUTRAND, Police Nationale**
- **M. le Directeur de la Police municipale**
- **MM. les directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise de la Seyne**
- **Lotissements adhérents (20 + 4 correspondants de secteurs)**
- Membres du C.A (18)
- Info/diffus 1- 2- 3- 4
- Archives A.G. CILLSOS 2011